

Grand Conseil

Désenchevêtrement des tâches
entre canton et communes

Retour des concessions hydrauliques

Une couverture énergétique
maîtrisée



**ENSEIGNANT,
UN BEAU METIER...**

« ENSEIGNANT, IL N'Y A PAS QUE LE SALAIRE »

David Théoduloz. Depuis le temps qu'on la réclamait, la proposition de reconnaissance du métier d'enseignant est enfin arrivée! Mais pas sous la forme qu'on attendait. Le Département de l'éducation profite de la RPT II pour s'épargner une loi tout en revoyant les responsabilités du canton. Point de la situation entre deux lectures.



«L'école est un pilier essentiel qui doit absolument conserver une place centrale dans notre société»

Dans ce contexte, force a été de constater que le projet déposé par le Département de l'éducation basait essentiellement sa plus-value sur l'augmentation salariale et l'annualisation du temps de travail. Il ne se préoccupait que très partiellement d'autres problématiques fondamentales telles que les perspectives d'évolution de carrière, le nombre d'élèves par classe, les différences de pénibilité d'enseignement en fonction des localités ou encore les prestations fournies par les enseignants hors des heures de cours. A ce titre, si l'on considère que 50 % du temps de travail est dédié à des tâches réalisées hors des heures de cours, il paraît indispensable de les définir clairement et de les valoriser en temps de travail. Au final, ces questions essentielles restent ouvertes et n'ont pas fait l'objet de réponses précises de la part du Département.

L'école est un pilier essentiel qui doit absolument conserver une place centrale dans notre société. Elle ne doit cependant pas être isolée du reste de l'économie. Il faut donc reconnaître que les difficultés liées à la profession sont notamment compensées par des prestations sociales supérieures aux autres professions (par exemple le droit aux vacances). Ces éléments doivent être considérés comme une composante salariale.

«Le Département devra ouvrir le débat»

Il sera enfin indispensable de placer l'élève au centre des discussions. Pour ce faire, le Département de l'éducation devra ouvrir le débat sur les éléments fondamentaux cités plus haut et cesser de se concentrer sur la seule question salariale maintenant décidée par le Parlement. {}

David Théoduloz
Président de la commission
des finances
dtheoduloz@groupemutuel.ch

La session de mai du Grand Conseil traitait, entre autres, de toute la problématique du statut et de la revalorisation des enseignants. Le Parlement a majoritairement décidé de suivre la position de la Commission des finances (Cofi) en matière de traitement (Fr. 200.- pour l'enseignement primaire et aucune revalorisation pour le cycle d'orientation). Il a rejeté celle émise par le Conseil d'Etat (Fr. 500.- en moyenne par mois pour l'enseignement primaire et Fr. 400.- en moyenne par mois pour le cycle d'orientation). La Cofi ne s'était par ailleurs pas limitée à la stricte question des revenus: elle a surtout souhaité aborder le statut de l'enseignant et son évolution.

UNE VOCATION



**« SUR QUELLES BASES
RECONNAÎTRE LE TRAVAIL
DES ENSEIGNANTS? »**

La rentabilité doit rester hors de nos classes. Les enseignants ne doivent pas être jugés sur la performance de leurs élèves aux examens finaux, mais sur leur capacité à transmettre des compétences et des connaissances aux enfants: des aptitudes qui devraient permettre à notre jeunesse d'aborder la vie professionnelle de manière adéquate.

Le temps du « régent » du début du siècle passé est révolu. Donnons la chance aux futur-e-s enseignant-e-s de mener à bien leur vocation professionnelle avec des moyens (pas uniquement financiers) et une reconnaissance sociale adaptés aux défis du 21^e siècle. {}

Pascal Knubel

Inspecteur scolaire



**« POURQUOI J'AI CHOISI LE
MÉTIER D'ENSEIGNANTE? »**

Je suis passionnée par les relations humaines, j'ai un contact facile et privilégié avec les enfants. Je voulais pouvoir vivre et contribuer à l'épanouissement de ces « boutchous ». Je me suis donc très vite intéressée au métier d'enseignante.

Marie Pannatier

Etudiante à la Haute école pédagogique Valais

Echange de SMS entre Pascal Nigro, instituteur, député PDCB de Dorénavant et Klorophile, le cahier de vacances et de soutien de l'écolier, édité par Francis Klotz et Michel Rothen:





L'ÉQUATION DU POLITIQUE ET DU SCIENTIFIQUE

Parmi les questions que l'on me pose le plus souvent figure celle de savoir s'il est facile ou même possible de concilier une formation de scientifique avec une activité politique. Pour tenter d'y répondre, prenons un cas concret: l'établissement du budget d'une collectivité publique, et essayons de le mettre en équation.

Dans une logique électoraliste, on cherchera à optimiser les dépenses et les recettes de l'Etat, soit plus de santé, plus d'éducation, plus d'infrastructures, plus de prévention, plus de subventions et plus de tant d'autres choses. Côté recettes, on visera moins d'impôts, moins de taxes. Voilà l'équation établie. Les dépenses sont faciles à exprimer bien qu'il s'agisse d'une longue liste de rubriques variables: le salaire de chaque fonctionnaire et enseignant, le nombre de tonnes de sel pour les routes, le nombre d'hôpitaux pour le Chablais ou pour le Haut-Valais, etc. Il en va de même, pour chacun des quelque cent mille contribuables, pour lesquels acquis et variables ne manquent pas: revenus, fortunes, déductions et autres paramètres, tout en ne perdant pas de vue le juste progrès social. On arrive ainsi à un problème simple, mais hors de la portée du bon sens de par sa taille, puisqu'il s'agit de plusieurs dizaines de millions d'équations et d'autant d'inconnues.

Face à de telles situations, au fil des années, les progrès mathématiques et l'augmentation de la puissance des ordinateurs ont repoussé la limite de la taille des problèmes que

l'on sait résoudre. Ce n'est donc qu'une question de temps, pourrait-on penser, pour que les scientifiques et, en particulier les mathématiciens, dament le pion aux politiques et réussissent à calculer de manière exacte et rationnelle le budget optimal. A ce stade, 1 à 0 pour les scientifiques. Un premier conseil s'impose aux jeunes à l'aube de leur choix d'études: devenez scientifiques, vous aurez un jour le dernier mot.

La manière dont nous avons mis le budget en équation risque pourtant d'amener les mathématiciens à livrer une de leurs réponses favorites: « On ne peut pas vous donner la solution optimale, mais on peut prouver qu'elle existe et qu'elle n'est pas unique ». L'existence d'une solution optimale est rassurante. Le fait qu'elle ne soit pas unique implique qu'il faudra en choisir une, c'est-à-dire fixer des priorités, renoncer à certaines prestations au profit d'autres, favoriser certaines classes de contribuables. En un mot, faire de la politique. A ce stade, il y a égalisation, 1 à 1 entre les scientifiques et les politiques. Dès lors, un deuxième conseil d'ami s'impose, en particulier à nos jeunes scientifiques: quoi que vous fassiez, ne tournez pas le dos à cette importante et incontournable activité qu'est la politique. {}

Jean-Albert Ferrez

Président du Grand Conseil

Jean-Albert.Ferrez@idiap.ch

Aidez les familles en signant et en faisant signer les deux initiatives du PDC suisse.
Documents à disposition sur www.pdcvr.ch ou au secrétariat (027 322 15 37).

Merci pour votre engagement!



RPT II, AUCUNE COMMUNE DÉFAVORISÉE

Marianne Maret. Le dossier RPT II est une refonte complète des relations Canton /Communes. Qui fera quoi? 250 actions des collectivités publiques analysées, 150 propositions débattues et près de 30 lois sous les projecteurs. Ce dossier a provoqué des débats nourris au Parlement. Seuls les Haut-Valaisans et l'UDC s'y sont opposés. Méfiance justifiée? Cohésion affaiblie? La députée PDCB et présidente de la Fédération des communes valaisannes, éclaire le débat.

Qu'est-ce que le projet RPT II changera pour les communes valaisannes?

Les changements principaux résident dans le désenchevêtrement des tâches et dans une nouvelle définition de la péréquation.

L'atout principal du désenchevêtrement des tâches est la clarification des rôles et des responsabilités du canton et des communes, en termes opérationnel et financier. Deux petits exemples très simples illustrent le propos :

- actuellement les communes reversent Fr. 40.- au canton pour chaque médaille de chien vendue. Dorénavant ce montant restera dans la caisse communale ;
- actuellement le canton verse une subvention bagatelle de Fr 2.- par déclaration d'impôts contrôlée et préparée par les communes. Dorénavant ce montant restera dans la caisse cantonale.

Concernant la péréquation, le principal changement réside dans la suppression du subventionnement différentiel pour les communes.

Est-ce que des communes seront véritablement défavorisées par ce désenchevêtrement des tâches?

Aucune commune n'est défavorisée par le désenchevêtrement des tâches proprement dit. Par contre certaines d'entre elles verront leur participation au fonds de péréquation augmenter. Il s'agit de communes qui ont un fort potentiel de ressources (rentées fiscales, redevances hydrauliques). Il est important de préciser que «le classement des communes»

avant et après l'exercice reste identique. Les forces et faiblesses financières des municipalités ne seront donc par trahies par la nouvelle péréquation.

Au final, quelles seront les conséquences pour les citoyens?

Le citoyen ne devrait pas s'apercevoir des changements opérés car le respect de l'autonomie des communes a été l'un des éléments non négociables de cet exercice. La notion de service de proximité continuera donc à prévaloir.

Propos recueillis par Fabienne Luyet

pdcvr@bluewin.ch

LA QUESTION À MAURICE TORNAY :

QUE SIGNIFIE LA SUPPRESSION DES INCITATIONS AUX DÉPENSES NON SOUHAITABLES?

«De nombreuses subventions varient en fonction de la capacité financière de la commune bénéficiaire. Cela peut entraîner des effets non désirés. Un subventionnement élevé peut, par exemple, provoquer la réalisation d'investissements non prioritaires, discutables.

La nouvelle péréquation supprime le subventionnement différentiel. Les subventions seront identiques pour toutes les communes. Les communes financièrement les plus faibles disposeront en revanche de moyens non affectés supplémentaires. Elles pourront les utiliser selon leurs besoins et priorités».

RPT II - cinq objectifs concrets :

- le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes
- la suppression des incitations aux dépenses non souhaitables
- l'octroi de la plus grande liberté de décision possible aux communes
- la réduction des coûts financiers et administratifs supportés par le canton et les communes
- l'ancrage dans la loi des nouveaux principes introduits dans le cadre de la 1^{re} phase du projet RPT

RETOUR DES CONCESSIONS HYDRAULIQUES: UNE COUVERTURE ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE



Jean Rossier. Le PDCVr demande la mise en place de mécanismes appropriés pour que le retour des concessions tienne compte des besoins des Valaisans en matière d'énergie, tout en assurant une répartition équitable des droits et des obligations. Le point avec Jean Rossier, député et président de la commission Energie du PDCVr.

La politique énergétique du PDCVr s'inscrit dans les principes du développement durable. Les revenus découlant de la commercialisation de l'hydroélectricité doivent renforcer le développement économique et contribuer au financement de la recherche en Valais.

Au moment du retour des concessions sur les rivières latérales, les droits des communes concédantes doivent être préservés. La proposition du PDCVr consolide la solidarité et garantit la paix entre les communes. Elle assure à long terme la couverture des besoins des clients valaisans à des conditions maîtrisées.

«La possession et la commercialisation de la production d'énergie électrique comportent des risques qu'il s'agira de maîtriser»

Des pistes à suivre

Les quantités d'énergie à réserver à la consommation valaisanne devraient représenter au minimum 67% de l'ensemble de la production des aménagements installés en Valais. Les communes non concédantes devront pouvoir acquérir des participations aux aménagements hydrauliques à des conditions favorables, de façon à respecter l'intérêt public des communes, des groupements de communes et du canton.

La loi fiscale devrait être complétée de façon à ce que les communes concédantes qui vendent des participations ou des parts d'énergie hors du canton, avant que les besoins valaisans ne soient couverts, doivent s'acquitter d'un impôt substantiel sur les montants encaissés à ce titre.

Des décisions politiques à prendre

La sécurité de l'approvisionnement en électricité doit être garantie à des conditions optimales. La chaîne des organismes qui interviennent entre la production et la consommation des clients finaux doit être réorganisée. La possession et la commercialisation de la production d'énergie électrique comportent des risques qu'il s'agira de maîtriser. Les FMV, société appartenant aux communautés valaisannes, déjà très bien structurées, seront appelées à jouer un rôle déterminant dans cette organisation.

«Les droits des communes concédantes doivent être préservés»

Actuellement, le Service cantonal de l'Energie et des Forces Hydrauliques est sous doté. Il doit être renforcé. Il s'agit tout de même de la mise en valeur d'un patrimoine public de 15 à 20 milliards de CHF et d'un revenu annuel de plusieurs centaines de millions de CHF!

Pour atteindre les buts souhaités, le PDCVr propose d'apporter des précisions à la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques. En particulier, il s'agira de préciser la définition de l'intérêt public, de définir les critères de vérification de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des conditions à remplir pour assurer la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du canton, de même que la répartition équitable des droits et obligations entre tous les acteurs de la branche électrique.

Jean Rossier

député

j.rossier@netplus.ch

RESTONS CONNECTÉS !

OUI MAIS COMMENT ?

Les élus PDC ne sont-ils pas enfermés dans leur bulle de travail, privés de contacts avec les militants, hors d'atteinte des citoyens et des citoyennes ? Comment font-ils pour rester en relation avec la base ?

La réalité aussi sur le web

Si je privilégie les rencontres «réelles» lors des festivals, des concerts, des assemblées ou tout simplement dans la rue, j'utilise aussi avec enthousiasme Facebook et depuis peu Poken. Ces réseaux sociaux me permettent de rester connecté avec mes connaissances ou même de créer de nouveaux contacts. Je tiens également à jour un site Internet qui présente un reflet de mes activités et qui est en lien avec mon profil Facebook.

Jacques Melly

président du Gouvernement

jacques.melly@admin.vs.ch



Le Grand Conseil vu par tous

L'aspect le plus visible du projet de «Parlement sans Papier» que je pilote est certainement l'économie de plus de 8 tonnes de papier par an.

Mais il en est un autre, tout autant important : utiliser Internet et les réseaux sociaux pour augmenter la visibilité des travaux du Grand Conseil : archives des sessions, liens sur les sites des médias cantonaux, le carnet de route du Grand Baillif... Restons connectés!!

Jean-Albert Ferrez

Président du Grand Conseil

Jean-Albert.Ferrez@idiap.ch

Une connexion permanente

Je suis en permanence connecté avec mon iPhone (mail, sms) pour des raisons professionnelles, politiques, privées et par plaisir avec Facebook. L'ordinateur portable est mon outil de travail, soit pour la gestion de dossier, soit pour la transmission d'informations... C'est essentiel aujourd'hui pour rester ouvert et disponible. Restons Connectés ! Voilà un slogan pour nous permettre de travailler ensemble, rapidement, pour l'avenir.

Laurent Léger,

Président de la Commission de gestion

laurent.leger@bluewin.ch



Le privilège du contact humain

Je ne suis pas du tout un adepte des nouvelles technologies que sont Internet, les réseaux sociaux ou le portable. Je fais tout pour privilégier le contact physique qui est le seul à pouvoir transmettre des émotions et permettre véritablement d'échanger. Je fais mienne cette maxime de l'abbé Pierre pour rester «connecté» avec nos membres : «Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais apporte tout autant de lumière».

Serge Métrailler,

Vice-Président de la commission de justice

smetrailler@ave-wbv.ch

La poignée de main électronique = poken

Ce petit gadget électronique permet de transmettre en quelques secondes ses coordonnées et de retrouver celles des autres sur son ordinateur. De plus, ce système permet d'échanger des informations, de débattre et de se tenir au courant de tous les événements de la campagne électorale. Faites le pas, vous serez convaincus. Pour tout renseignement téléphoner au secrétariat du PDCVr (027 322 15 37) ou par courriel pdcvr@bluewin.ch

Fabienne Luyet

secrétaire générale

fab.luyet@netplus.ch



Lara d'Hérens, des arguments de poids !

PDCVr
 Rue de Conthey 10
 cp 2299
 1950 Sion
 T 027 322 15 37
 F 027 323 13 29
 E-mail pdcvr@bluewin.ch
www.pdcvr.ch
 ccp 19-1801-3
 Le secrétariat est ouvert
 le mardi et jeudi
 (8h-12h / 13h30-17h)
 et mercredi matin
 (8h30-11h30)

« Comment passeront-ils leur été, la carte postale de... »

«Ah les vacances! Quel mot étrange pour un retraité! Pour ma part, le PDCVr m'a réservé un programme particulier: une partie de campagne à travers tout le Valais. Ce qui ne m'empêchera pas d'effectuer une petite fugue en juillet à Lourdes - un miracle, ça ne se refuse pas - et quelques jours de ressourcement dans mon chalet à Eison. Bon été à tous!»

Raymond Jacquemoud, président de la commission électorale

«J'aimerais bien vous envoyer un petit coucou de nulle part, juste pour le plaisir et pour le mystère. Car parler de ses vacances, c'est déjà un peu de rêve partagé. Le charme d'Avignon, la fraîcheur de nos forêts, des spectacles plein les yeux, des rencontres... que du bonheur en perspective! Mais surtout la disponibilité de ne rien programmer. C'est aussi ça les vacances!»

Fabienne Luyet, Secrétaire générale

Vacances riment avec repos, farniente et en faire le moins possible. Moment propice à la détente et aux occupations ludiques en famille et avec les enfants. Et c'est avec plaisir que nous enverrons aux lectrices et lecteurs du Lien, une carte postale de nos vacances en France et en Valais, (on écoute le président du PDC Suisse ☺) Amicalement

Grégoire Dussex, député Chef du groupe PDCC